



DEVELOPPEMENT RURAL COMMUNE DE ROCHEFORT RAPPORT ANNUEL 2023

[illegible]

[illegible]

[illegible]

r avant-projet modifié, il passe devant la prochaine CLDR.

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2010	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1-2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013¹~~ ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	Mise en valeur du site de l'Ermitage et du Petit Patrimoine	159.109,29 €	21.09.2015

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Sauvegarde des vestiges du site de l'Ermitage
	Aménagement d'abords selon les principes suivants : respect du patrimoine local, alimentation en eau si possible, signalétique adaptée.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Aide et encouragement pour l'asbl gestionnaire du site de l'Ermitage
	Restauration des sites appréciée tant par les riverains que les visiteurs

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2012	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013⁵~~ ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	Aménagement des points de vue sur le territoire de l'entité de Rochefort	204.690,82	20.06.2016

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁷ = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Donner une image positive de la commune
	Offrir des aires de convivialité aux habitants
	Informier et éduquer la population et les touristes aux richesses naturelles locales



⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁹	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ¹⁰
2017	2017	25.04.2023	26.05.2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l’année écoulée ¹¹	09.02.2023	Nombre de présents	11
	09.03.2023		11
	29.03.2023		7
	04.04.2023		9
	13.04.2023		3
	27.04.2023		5
	19.06.2023		24
	06.07.2023		8
	22.08.2023		6
	23.08.2023		11
	11.09.2023		13
	29.11.2023		8
	12.12.2023		15
Réflexion sur l’opération de développement rural			

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	En 2023, la CLDR a poursuivi sur sa lancée et conservé tout son dynamisme. Dopée par sa recomposition, la CLDR, forte de ses nouvelles forces vives, a pu avancer sur les projets qui lui tenaient à cœur. Ainsi, elle a pu assister à la présentation de l'avant-projet d'aménagement des entrées de villages et sécurisation des traversées mais également de l'avant-projet de la création de logements-tremplins dans l'ancien presbytère de Laloux. Cette dernière présentation s'est réalisée sur le terrain, ce qui a permis à toute la CLDR de bien cerner l'ensemble du projet. Pour clôturer l'année sur sa lancée, la CLDR a souhaité voir activer deux nouvelles demandes de convention pour, d'une part, l'aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr et, d'autre part, la poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux. Le Groupe de travail 'Patrimoine' s'est réuni à trois reprises et continue à incrémenter l'inventaire en ligne. Ce groupe de travail a eu des ramifications et notamment avec le groupe 'Brin de jasette' coordonné par le Centre Culturel des Roches. Ces liens ont permis de répondre à l'appel à projets 'Vis mon Village' de la Fondation Roi Baudouin et le groupe a ainsi obtenu une subside de 5000 € afin de réaménager un jardin communal en espace de convivialité intergénérationnel. La présence de la FRW sur le territoire communal a également débouché sur la collaboration à deux GT organisés par KICK, accélérateur de Transition. Un autre groupe de travail, consacré à la Nature, s'est réuni à cinq reprises pour, d'une part, pour faire le point sur les projets initiés en 2021 et 2022 et, d'autre part, pour répondre à l'appel à projets BiodiverCité. Le groupe est bien rôdé et fonctionne également par échanges de mails qui permettent une fluidité et un équilibre dans le choix des projets à mener. De plus, pour terminer l'année sur une note un peu plus ludique, le groupe s'est réuni autour de l'animation d'une fresque pour la biodiversité doublée d'une auberge espagnole.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	FP 5 – lot 1 (phase 2)
Intitulé du projet	Aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2024
Numéro fiche-projet	FP 3 – lot 1
Intitulé du projet	Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2024



DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNE DE ROCHEFORT
RAPPORT ANNUEL 2023
Annexe à la partie 4

Marloie, le 13 mars 2023



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR

Salle du Conseil communal à Rochefort, le 09 mars 2023

Présents :

- Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Yvon HERMAN, Françoise LEBEAU, Joseph BRISBOIS, Jean-Luc FIVET, Alain HENRARD, Éric JEANBAPTISTE, Marc LIBERT, Annick LOUIS, Bénédicte PIRSON, Amaël POULAIN, Membres de la CLDR ;
- Grégory ROBETTE, Service Technique Provincial, Responsable de la cellule Voiries ;
- Isabelle HALIN, employée communale en charge du développement rural ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Bernard CONVIE, Jean-Marie HENIN, Thierry LAVIS, Anne-Françoise FIASSE, Françoise GUYOT, Vincent JACQUES, Catherine JASPART, Membres de la CLDR.

Alain Jacquet accueille les participants et les remercie pour leur présence. Il présente l'ordre du jour rapidement et précise que l'ordre des points a été réfléchi afin de permettre à Mr Robette de présenter l'avant-projet d'aménagement des entrées de villages et de sécurisation des traversées en début de séance.

1. PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLAGES ET SÉCURISATION DES TRAVERSÉES

En préambule à la présentation de l'avant-projet, le Collège a souhaité solliciter l'avis de la CLDR. Il s'agit de revoir le programme des travaux d'aménagement des entrées de villages et sécurisation des traversées, et ce afin d'en réduire le coût.

Ainsi, le Collège propose de prévoir les aménagements et les panneaux uniquement sur les voiries communales. L'estimation de ce projet serait alors portée à 301 301,50 € TVAC (327 665,38 € TVA et honoraires 8,75 % compris), répartis comme suit :

- 13 aménagements sur voiries communales : 221 441,50€ TVAC ;
- Fondation et placement de 12 panneaux identitaires sur voiries communales : 79 860 € TVAC ;
- Honoraires : 26 363,88 € TVAC.

Force est de constater que l'estimation initiale, datant de 2018, ne correspond plus à la réalité actuelle. Par ailleurs, les aménagements sur voiries régionales nécessitent l'accord du SPW-Mobilité et Infrastructures. Or, la demande reste lettre morte dans leur chef : le SPW-MI ne répond pas et ne permet donc pas la subside des aménagements sur voiries régionales.

Dès lors, l'idée serait de se limiter aux 12 voiries communales identifiées et de mettre entre parenthèses les voiries régionales.

Outre les deux éléments évoqués, il y a aussi les délais de la procédure du Développement Rural qu'il faut veiller à ne pas dépasser. Attendre une réponse en vain pourrait compromettre le bon déroulement et la bonne subsidiarité du projet...

Néanmoins, dans un souci de cohérence et d'uniformité sur l'ensemble des entrées de la commune, les totems prévus sur voiries régionales seraient gardés en réserve afin qu'ils puissent être réalisés lorsque la Région répondra à la demande communale.

➔ La CLDR comprend et accepte la démarche.

Présentation de l'avant-projet (G. Robette) :

Alain présente Grégory Robette (Service technique provincial et auteur de l'avant-projet). Il précise que le choix des sites qui vont être présentés a fait l'objet d'une réflexion objectivée par l'intervention de spécialistes en la matière, dont Mr D. Bouillot, du SPW, spécialisé dans la sécurité routière.

M. Robette introduit donc son exposé en rappelant rapidement le contexte et la demande initiale. Il précise que s'il y a bien 12 totems à planter, il y a 13 aménagements sécuritaires : rue de Humain, à Havrenne, on trouvera un dispositif ralentisseur à l'entrée du village, près du totem ET un second, un peu plus loin dans la rue (aménagement 4 et 4bis dans la présentation).

Ensuite, il explique brièvement le métré et les montants liés à chaque poste. Il propose quelques photos exemplatives d'aménagements similaires réalisés ailleurs (notamment sur le territoire gedinnois).

Enfin, d'abord sur une carte globale, chaque point où un aménagement sera réalisé est situé avant d'être détaillé.

On apprend ainsi que les aménagements proposés ont dû être adaptés à chaque voirie en fonction de sa largeur spécifique. Par exemple, à Buissonville, le rétrécissement de voirie ne portera que sur un côté afin de laisser suffisamment d'espace, notamment aux charrois agricoles.

On apprendra également que les pistes cyclables nécessitent un espace, sur voirie, de minimum 1,2 m. Il n'est donc pas possible d'en aménager à chacun des 13 emplacements concernés. Mais partout où il était possible, l'auteur a veillé à ce type d'aménagement parce qu'on ne peut pas, à l'heure actuelle, ne pas favoriser la mobilité douce.

Chaque aménagement et totem sera situé en zone « 50 ».

Les questions et remarques de la CLDR :

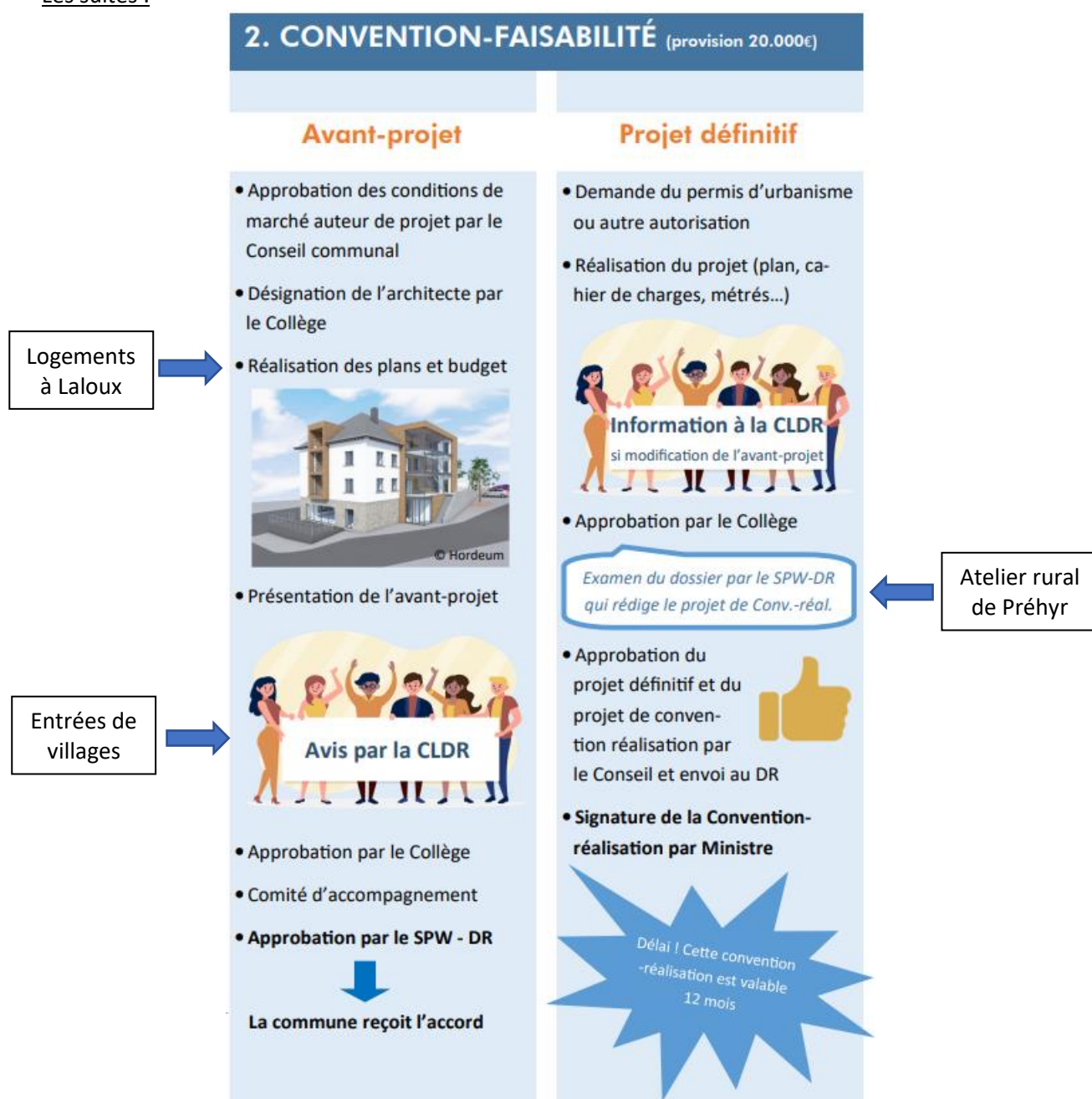
- A Buissonville, l'implantation de l'aménagement sécuritaire rue de la Fontaine ne risque-t-il pas de nuire aux éventuelles futures habitations du terrain situé sur le coin entre la rue de la Fontaine et la route régionale ?
- Un passage cyclo est prévu pour les aménagements de Navaugle, Lessive, rue du Pecheron. A Eprave, où un marquage cyclo existe déjà, un séparateur de voie sera installé pour sécuriser la piste cyclable.
- Rue des Onais, à Belvaux, les potelets verts seront supprimés. La dalle de béton sera cassée pour permettre l'aménagement sécuritaire sur voirie.
- A Lavaux-Sainte-Anne, l'aménagement sera implanté là où, actuellement, existent des potelets en bois. Le totem, à l'entrée de Lavaux sera disposé de manière à ne pas réduire la visibilité au sortir de l'autoroute. Il sera placé, idéalement, à hauteur de la première habitation.

- A Villers-sur-Lesse, rue du Rovia, les aménagements seront pensés pour ne pas entraver la démarche « Opération batraciens ». La question sera évoquée lors du prochain GT Nature (le 29 mars).

Concernant les aménagements, tous endroits confondus, la CLDR estime unanimement qu'il est plus esthétique de placer des potelets AVEC une lisse, le tout en bois.

Moyennant la prise en compte de ces remarques, la CLDR approuve l'avant-projet.

Les suites :



Donc, suite à cette réunion de CLDR, le Collège pourra approuver l'avant-projet. La réunion avec le comité d'accompagnement est fixée au 20 mars prochain.

Comme il n'y aura pas de permis à demander pour ce projet, la procédure sera moins longue. On peut espérer débiter les travaux en 2024.

Les totems :

Le choix des photos sur les totems a déjà été soumis à l'avis de la CLDR. Pep'Up, chargé de la réalisation desdits totems, n'a pas forcément tenu compte des propositions de la CLDR dans sa proposition à la Commune. Dès lors, la CLDR est à nouveau sollicitée afin de proposer concrètement les images qui lui semblent les plus adéquates afin d'illustrer les totems.

Afin d'avancer efficacement sur ce sujet, un Groupe de Travail « exceptionnel » sera créé, ouvert à qui le veut de la CLDR.

La liste des panneaux identitaires, de leurs emplacements respectifs et des illustrations proposées initialement sera transmise à la CLDR en même temps que l'invitation à cette réunion.

2. APPROBATION DU DERNIER PV

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 15 décembre 2022 est approuvé sans modification.

Marc Libert rappelle néanmoins que lors de l'aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr, il serait approprié de penser à y implanter des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Cette idée est soutenue par d'autres membres qui signalent que les bornes de recharges électriques pour les vélos devraient également être installées.

Cette remarque est bien entendue et sera retenue lors de la mise en œuvre de cette partie des aménagements de Préhyr.

3. ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

3.1. Atelier rural à Préhyr

Le permis d'urbanisme ayant été octroyé, le dossier projet a pu être complété et envoyé à la Région. C'est ainsi la convention-réalisation qui est attendue et celle-ci permettra de passer à la phase concrète des travaux.

On espère cette convention-réalisation en 2023. Les phases administratives suivantes vont encore prendre quelques temps et on peut donc envisager le début des travaux pour le printemps 2024. RELAIS, occupant actuel du site, ne manquera pas d'être averti de l'avancement du dossier.

3.2. Logements à Laloux

La volonté communale, au regard du budget et de la subside possible, est de ne pas agrandir le bâtiment tel que l'auteur de projet l'avait suggéré *a priori*.

Ainsi, on conserve l'idée de départ de faire deux logements à l'étage.

Mais quid du rez-de-chaussée ? Le Collège communal propose deux solutions à la CLDR et souhaite recueillir l'avis de la Commission.

Les deux propositions sont :

- Conserver 3 logements dans le presbytère :
 - 1 logement d'urgence au rez (2 pièces) ;
 - 2 logements-tremplins à l'étage (au 1^{er} et combles) ;
 - Réserver le solde du rez-de-chaussée à des locaux de rencontre et de services.

- Diminuer le nombre de logements à 2 :
 - 2 logements-tremplins (au 1^{er} et combles) ;
 - Réserver tout le rez-de-chaussée à des locaux de rencontre et de services.
 - ➔ Sur la commune, les logements d'urgence manquent : cela s'est vu notamment lors des inondations de l'été 2021 ou encore récemment, lors de l'incendie d'un immeuble à Jemelle où une vingtaine de personnes a dû être relogée.
- Si la question de la cohabitation entre les différents pôles est posée, la nécessité de ce type d'infrastructure prend le pas. Au vote, les membres de la CLDR sont 9 à valider la proposition incluant le logement d'urgence. On comptera une abstention (pour éviter les conflits d'intérêt).
- La proposition retenue est donc de :
- Conserver 3 logements dans le presbytère :**
- 1 logement d'urgence au rez (2 pièces) ;
 - 2 logements-tremplins à l'étage (au 1^{er} et combles) ;
 - Réserver le solde du rez-de-chaussée à des locaux de rencontre et de services.

3.3. Petit patrimoine : suivi de l'étude sanitaire de 6 éléments

En 2022, la commune, avec l'aide du groupe de travail, avait répondu à un appel à projet de la Province de Namur. Le budget obtenu (1.250 €), complété par une part communale, a permis de réaliser l'étude sanitaire de 6 éléments du petit patrimoine populaire hydraulique (pompes, puits...).

Le Collège a pris acte de cette étude et souhaite que le groupe de travail poursuive ses investigations. Il s'agit de fixer un ordre de priorité dans les éléments à restaurer et de préciser leur fonction (décorative, mémorielle, fonctionnelle). Par exemple, un puits situé à Wavreille est toujours utilisé comme pompage fermier alors que certains bacs en pierre ont une fonction décorative. L'objectif de ces réflexions est de pouvoir faire une demande de subside auprès de l'AWaP (Agence Wallonne du Patrimoine) et ainsi de restaurer ces éléments du petit patrimoine.

La FRW provoquera donc une réunion du GT petit patrimoine dans les prochaines semaines. Il s'agira de traiter les points ci-dessus, mais aussi de poursuivre l'inventaire et son encodage dans Bibliotheca. Voir via ce lien : <https://bibliotheca.rochefort.be/>

4. COMPOSITION DE LA CLDR

Petit rappel des règles

La FRW rappelle que la composition de la CLDR est organisée par différents textes officiels (décret relatif au développement rural, règlement d'ordre intérieur...). Il en ressort essentiellement que :

- La CLDR doit compter de 10 à 30 membres effectifs (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants). Les suppléants ont les mêmes « droits » que les effectifs.
- Un quart (maximum) des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.
- La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune (milieux associatif, politique, économique, social et culturel + différents villages + classes d'âge de sa population + équilibre de genre).

- « *Sont considérés comme membres, ..., toutes personnes admises comme telles par le Conseil Communal, sur proposition annuelle de la Commission (dans le cadre du rapport annuel)* ». (Art. 6 du ROI)
- « *Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis* ». (Art. 18 du ROI). Ceci concerne les décisions importantes (approbation du PCDR, demande de convention...) mais une participation conséquente reste importante pour l'ensemble des travaux de la Commission.

Etat de la situation

La composition actuelle (26 membres) date du 22 mars 2022.

Au fil des mois, 3 membres ont démissionné. La commune a aussi interrogé 4 membres qui étaient très peu présents sur leur volonté de poursuivre ; ils ont préféré démissionner. Ces départs sont liés à différentes raisons : changement professionnel, déménagement, manque de temps... Au final, 7 membres sont démissionnaires (sur 20 membres, hors représentants du Conseil communal) :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| - DEMELENNE Laurent (Jemelle) | - MELIGNON Louis (Rochefort) |
| - DELAITE Gwenaël (Villers-s/Lesse) | - TURUGA Silviu (Villers-s/Lesse) |
| - FRANCOU Murielle (Jemelle) | - VERDEUR Roxanne (Jemelle) |
| - JACQUES Noëlla (Jemelle) | |

La CLDR prend acte de ces démissions.

Recomposition

La commune a fait un large appel aux candidatures : article dans Le Courrier, site internet et page FB de la commune, mails via les membres de la CLDR... L'appel se clôturera le 14 mars.

Actuellement (9 mars), la commune a reçu deux candidatures ; chacun est donc invité à faire la publicité de la CLDR auprès de ses connaissances.

Les membres de la CLDR proposent aussi de placer une affiche (et/ou de prévoir des flyers) pour profiter de la distribution des sacs poubelles qui aura lieu ce mercredi 15 mars.

5. RAPPORT ANNUEL

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural précise que (Art. 24) « *La commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération* ».

Différents documents précisent le contenu de ce rapport qui s'articule autour de cinq chapitres :

- Situation générale de l'opération (projets du PCDR en cours, en attente...)
- Etat d'avancement physique et financier des projets en cours d'exécution (financés par le développement rural)
- Rapport comptable (pour les projets subsidiés en DR et terminés depuis moins de 10 ans)
- Bilan de la CLDR
- Programmation des projets à 3 ans

Ce rapport doit être approuvé par la CLDR, puis par le Conseil Communal.

Ce document a été rédigé par Isabelle Halin, en collaboration avec Yvon Herman, sur base du tableau de synthèse des projets issu du PCDR.

Les participants ont reçu le rapport annuel et le passent en revue.

Le PCDR a été rédigé en 2018 en y intégrant des projets précis, mais aussi certains opportunités, susceptibles de faire l'objet de demande de subventions. C'est le cas de l'ancien atelier des locomotives, à Jemelle. En 2018, son avenir était incertain et depuis, un privé y investit.

La CLDR donne son accord sur le rapport annuel, sachant que la programmation des futurs projets (demandes de conventions en développement rural) pourra faire l'objet de discussions plus étoffées lors de prochaines réunions.

6. ORGANISATION DE LA SUITE DES RÉFLEXIONS MENÉES LORS DE LA CLDR DU 15/12/22

Lors de la dernière réunion, les membres de la CLDR avaient planché sur les thématiques à aborder lors des prochaines rencontres. Deux pistes avaient émergé :

- La mobilité douce : « à pied, à cheval ou en vélo : découvrons notre région ! »
- La dynamisation des villages de l'entité : « animation dans les villages »

L'ordre du jour de cette réunion était trop chargé que pour y ajouter la suite de ces réflexions, mais ce n'est que partie remise. Ces thématiques seront approfondies lors d'une prochaine rencontre.

7. DIVERS

Groupe de travail nature

Le groupe de travail s'est réuni le 9 février et a fait le point sur l'appel à projet BiodiverCité.

Les projets issus de l'appel 2021 sont réalisés ou en bonne voie de l'être (opération batraciens, nichoirs à cingle plongeur, verger et prairie fleurie à l'école de Villers-sur-Lesse, haie à Auffe, panneau didactique, distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2022).

La commune a reçu l'accord de la Région sur les projets 2022 dont la mise en œuvre va donc pouvoir débuter : aménagement de 3 bâtiments désaffectés pour les chauves-souris, création d'un sentier forestier sur une parcelle communale au Bois de la Héronnerie à Lessive, restauration du jardin de l'ancien presbytère de Laloux et distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2023 (2000 €).

Et les participants ont lancé les premières réflexions pour l'appel à projet 2023 : réhabilitation d'un sentier à Forzée, plantation d'arbres fruitiers (et/ou action « une naissance, un arbre »), restauration d'un sentier à Jamblinne, nichoirs (pour les moineaux friquets, les rouges-queues à front blanc, les chauves-souris...), sensibilisation au compostage, aide à la réintroduction de la cigogne blanche, lutte contre le frelon asiatique...

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au **mercredi 29 mars, à 18h00**, pour poursuivre les réflexions sur l'appel à projet BiodiverCité 2023.

Pour rappel, les groupes de travail sont ouverts à tous (et pas uniquement aux membres de la CLDR). Les membres de la CLDR sont invités à jouer leur rôle de relais et à transmettre l'information autour d'eux.

Le nouveau plan-programme du CCR : les rochefortois sont consultés

Le Centre Culturel des Roches travaille, en ce moment, à son nouveau « Plan Programme » quinquennal. Pour l'élaboration de celui-ci, il est demandé de réaliser une analyse partagée du territoire. Tous les habitants de Rochefort sont invités à répondre à une petite enquête (3 questions). A voir sur le site : <https://www.ccr-rochefort.be/>

Deux appels à projets :

- Vis mon Village

La Fondation Roi Baudouin a relancé un appel à projet « Vis mon village ». Il s'agit de soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village. Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Le soutien est de maximum 5.000 €... mais les dossiers sont à déposer pour le 27 mars 2023 ! Pour plus d'informations : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-4>

C'est peut-être une piste pour la création d'une plaine de jeux à Lessive ?

- Appel à projet « musique » de la Province de Namur

Tout au long de l'année, la Province de Namur aide les événements musicaux, en soutenant les projets de terrain qui permettent à la population de vivre mieux et de faire rayonner la culture !

Plus d'informations via ce lien : <https://www.province.namur.be/appels-a-projets#>

Il n'y a pas de date limite pour déposer une demande ; les dossiers sont traités selon leur ordre d'arrivée... jusqu'à épuisement du budget.

Annonce d'activités :

- Marches ADEPS : 26 mars (Athénée – Domaine de Harzir à Jemelle), 2 avril (Laloux), 23 avril (Wavreille), 14 mai (Ciergnon)
- Grands feux : 18 mars (Lavaux-Ste-Anne)...

La FRW remercie vivement les membres de la CLDR pour leur participation et leur implication.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement

Marloie, le 22 juin 2023

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE ROCHEFORT

Compte-rendu de la réunion de CLDR

Maison de village de Laloux, le 19 juin 2023



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : accueillir les nouveaux membres de la CLDR, visiter l'ancien presbytère de Laloux et remettre un avis sur l'avant-projet de nouvelle affectation, répondre à la demande de création d'une aire d'envol de parapentes au Belvédère.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Suivre la page Facebook de l'équipe Famenne-Ardenne de la FRW	Sans attendre ! 😊 Voici le  QR-code :	Nouveaux membres de la CLDR
Pour Laloux, préciser les localisations des arrivées/évacuations d'eau et les prises électriques	Dès que l'architecte aura adapté les plans	Comité des Villages du Ry de Vachaux
Pour Laloux, transmettre les remarques de la CLDR à l'auteur et au Collège	Dès que le compte-rendu est rédigé	FRW
Groupe de travail Nature	Mercredi 5 juillet à 18h (lieu encore à définir)	Toutes les personnes intéressées
Groupe de travail petit patrimoine	Jeudi 6 juillet à 14h00 à l'administration communale	Toutes les bonnes volontés !
Transmettre l'avis de la CLDR au Collège pour le projet d'aire d'envol de parapentes au Belvédère	Dès que le compte-rendu est rédigé	FRW
Proposition d'un arbre pour le concours de l'arbre belge de l'année	Dossier à rentrer pour le 31 août	CLDR et FRW → suivant calendrier défini (voir dans le compte-rendu)

Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions

-  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
-  Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

1. Accueil des nouveaux membres

Marie Goovaerts accueille les personnes présentes en les remerciant d'emblée pour leur intérêt pour l'Opération de développement rural. Elle passe rapidement en revue l'ordre du jour et propose ensuite à chacun de se présenter succinctement.

2. Visite de l'ancien presbytère de Laloux et de son jardin

Marie Goovaerts explique que la visite concerne deux projets :

- La transformation du bâtiment pour y créer des logements « tremplin » et un local de rencontre et de service. Ce projet est porté par la commune de Rochefort et bénéficie de subventions du développement rural.
- Le réaménagement du vaste jardin du presbytère, fortement endommagé par la tempête de juin 2021. Ce projet est porté par les comités du Ry de Vachaux, avec des financements via les appels à projets BiodiverCité (subside régional) et Proximity (subside communal).

Tout le monde est ensuite invité à traverser la route afin de se rendre sur le site de l'ancien presbytère afin que tous puissent se rendre compte :

- De l'ensemble du site ;
- Des volumes disponibles dans le cadre de l'aménagement de ce bâtiment ;
- Des aménagements prévus pour le jardin alentours (fruitiers, haies, prairie naturelle...).

Cette visite est accompagnée par Monsieur Guy Colson, architecte, auteur de projet pour le bâtiment de l'ancien presbytère.



Les descentes d'eau de la toiture de l'église sont reliées à une citerne. C'est à valoriser pour l'entretien du jardin.

3. Présentation de l'avant-projet relatif à la création de logements et d'un local de rencontre et de service

L'avant-projet est un stade administratif auquel il faut se poser toutes les bonnes questions ! Il y a un architecte, une consultation des utilisateurs actuels, une réflexion, des plans, un budget... mais pas encore de cahier des charges pour les travaux, ni de demandes de permis ; toutes les modifications sont encore possibles.

3.1. Présentation de l'avant-projet par son auteur

Cette présentation est reprise en annexe 1 du présent compte-rendu.

3.2. Réactions des participants



Le studio sera-t-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Malheureusement non car les lieux sont trop exigus et ne permettent pas d'avoir des aires de rotation de minimum 1,50 m de diamètre. Par contre, c'est envisageable pour les locaux de rencontre.



Faut-il un escalier de secours ?

Non, les normes en vigueur n'imposent pas d'escalier de secours pour ce type de projet. Par contre, les planchers et l'escalier seront en béton.



Comment sera organisé le parking pour les véhicules des locataires ?

Ce point n'a pas encore été abordé ; il reste du temps pour y réfléchir. Mais, cela ne devrait pas poser problème vu les espaces disponibles, notamment entre le presbytère et l'église.



Qu'est-il prévu pour la gestion des eaux pluviales ?

A ce stade, rien n'est prévu.

Les participants estiment que la gestion de l'eau est une problématique importante à Rochefort et que la Commune doit montrer l'exemple. Il est donc proposé de prévoir une citerne d'eau de pluie pour alimenter les WC.



Des panneaux solaires sont-ils prévus ?

Non car le budget ne le permet pas.

Les participants proposent néanmoins de prévoir les gaines au cas où cet investissement deviendrait possible. La législation sur les communautés d'énergie permet maintenant d'organiser la gestion de la production d'électricité entre plusieurs consommateurs, d'autant plus facilement qu'ils sont dans le même bâtiment.



Pourquoi réserver une partie du bâtiment aux associations alors qu'il existe déjà une maison de village ?

La maison de village est surtout une grande salle, souvent louée et qui convient très bien pour de « grosses » activités. L'objectif est d'avoir deux ou trois locaux plus petits (donc plus facile à chauffer), polyvalents, facilement mis à disposition de tous ceux qui en font la demande. Du matériel pourra y rester pour des activités récurrentes, ce qui n'est pas possible dans la maison de village vu les locations régulières. Comme la maison de village, les locaux du presbytère seraient gérés par l'asbl Comité des Villages du Ry de Vachaux.



Les futurs utilisateurs des locaux de rencontre émettent aussi quelques remarques (à valider au niveau de la faisabilité technique et financière) :

- Comme beaucoup d'activités se dérouleront à l'arrière, l'accès principal aux locaux de rencontre pourrait aussi être en façade arrière. Cela permettrait de réduire les perturbations pour les locataires et de ne pas modifier la façade avant. On pourrait ainsi inverser la place des toilettes avec celle du hall d'entrée.
- Dès lors, il faudrait revoir l'organisation de l'espace de stockage. Le hall n'est peut-être pas nécessaire... sauf pour l'intimité de l'accès au WC. A réfléchir.
- Pour faciliter le transport de matériel, ce serait intéressant d'avoir des doubles portes au niveau de l'espace de stockage vers l'extérieur et vers l'espace de rencontre (ou porte coulissante).
- L'ouverture entre les deux locaux de rencontre devrait aussi être la plus grande possible pour pouvoir fonctionner avec une grande pièce ou deux petites, en fonction des activités. Mais, les systèmes comme les portes « accordéon » sont très coûteux.
- L'idéal est de conserver le local de stockage au même niveau que la terrasse, quitte à avoir des marches vers les autres locaux (mettre une rampe amovible si PMR). Le souhait est aussi de conserver le petit grenier situé au-dessus du local de stockage.
- Au niveau de la terrasse, le comité souhaite garder l'auvent actuel (d'une vingtaine de m²). Si ce n'est pas possible, il vaut mieux ne rien mettre qu'un petit auvent. Celui-ci empêcherait l'installation d'une tonnelle pour les événements extérieurs.

-  Le comité souhaite aussi une arrivée et évacuation d'eau dans l'espace de stockage, dans l'espace de rencontre avant (mini-kitchenette) et sur la terrasse. Il faudra également préciser les prises électriques nécessaires.



Quelle est la philosophie des logements « tremplin » ?

Il s'agit de proposer à des jeunes ménages des habitations à des prix attractifs et de les inciter à acheter ou construire sur la commune via une restitution partielle des loyers.

Les modalités précises feront l'objet de futures réflexions : critères d'attribution, montant des loyers, durée du bail, montant du remboursement...



Moyennant la prise en compte de ces remarques, la CLDR approuve cet avant-projet.



Au niveau des suites, M. Colson va traiter les remarques de la CLDR, puis l'avant-projet sera soumis au Collège. Ensuite, cet avant-projet sera présenté au Comité d'accompagnement afin d'être validé par l'administration régionale.

4. Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 avril 2023

Chacun comprend bien qu'il est difficile pour les nouveaux membres de se prononcer par rapport à cette réunion à laquelle ils n'ont pas participé.



Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 4 avril 2023 est approuvé sans modification.

5. Le point sur les dossiers en cours

Ce point est aussi l'occasion, surtout pour les nouveaux membres, de présenter le cadre des activités de la CLDR. Pour plus d'informations, de nombreux documents sont disponibles sur le site <https://www.rochefort-odr.info/>.

Les explications détaillées (qu'est-ce que la FRW, l'Opération de développement rural, ...) se trouvent en **annexe 2** du présent compte-rendu.

6. Demande d'avis de la création d'une aire d'envol de parapente au Belvédère

6.1. Contexte

L'école de vol « Au Fil du Vent » sollicite la commune de Rochefort pour créer une piste de décollage de deltaplanes/parapentes sur le site du Belvédère à Han-sur-Lesse. Cela implique de déplacer la table d'orientation et le banc installés dans le cadre de la précédente opération de développement rural. A noter aussi que la table d'orientation en pierre bleue est régulièrement vandalisée et qu'il faudrait la restaurer ou la remplacer par une nouvelle dans un matériau moins sensible aux dégradations (métal découpé ou autre). Le Collège sollicite donc l'avis de la CLDR sur un éventuel déplacement de la table d'orientation et du banc.

Le DNF a donné un avis positif (la partie du site concernée est hors de la Réserve Naturelle Domaniale) mais avec une série de restrictions :

- Les aménagements seront limités au strict nécessaire (coupe d'un petit bosquet, comblement d'un trou pour avoir une surface plane, placement d'un « plancher » ...).

- Les utilisateurs respecteront des conditions d'utilisation précises (maximum 3 parapentistes en même temps sur le site, pas d'évènement...).

Natagora est contre ce projet qui impactera un des sites les plus riches en espèces rares et protégées de la faune et flore de Belgique (pelouse calcicole).

Lors de sa réunion du 5 juillet 2022, la CLDR a souhaité obtenir des compléments d'information afin de rendre une réponse en toute connaissance de cause. En effet, le problème soulevé n'est pas le simple fait de déplacer la table d'orientation et le banc mais plutôt de savoir si le site du Belvédère est vraiment l'endroit le plus adapté pour ce genre d'activités.

Quelques cartes et photos permettent à chacun de bien visualiser les lieux, notamment le site concerné par les aménagements demandés.

6.2. **Réactions des participants**



De manière générale, les membres de la CLDR estiment que l'aménagement d'une aire d'envol de parapentes défigurerait le site, aussi bien vu d'en haut que d'en bas. Emblématique au niveau du Geopark, le Belvédère est également remarquable au niveau géologique. De plus, ce site est repris dans le top 10 des sites belges d'intérêt pour la biodiversité. Y amener davantage de passage irait à contrario de sa préservation.



Par ailleurs, le parking sur le site pose question. Aucun aménagement n'est prévu. Et, en termes de circulation, la route pour accéder au Belvédère n'est pas large : si des voitures viennent à se garer en bordure de voirie, quid du passage ?



Le concept de 'confidentialité' du site d'envol paraît ambigu. De plus, si seuls trois parapentistes peuvent accéder simultanément au site, cela n'empêche en rien qu'à la fin de la journée, leur nombre total soit bien au-delà. Se pose alors également la question du contrôle.



A une très large majorité, la CLDR donne un avis négatif par rapport à ce projet. Le site du Belvédère est un joyau de la commune de Rochefort, tant au niveau des paysages que de la biodiversité. Il est déjà fort fréquenté alors que c'est un site sensible. Pour la CLDR, il vaut mieux accroître la protection du site que d'augmenter son utilisation pour les loisirs.

Un participant précise bien que la CLDR est une Commission consultative. La décision finale revient au Collège ou au Conseil communal.

7. Divers

Concours de l'arbre belge de l'année 2023

Avec le Concours de l'« Arbre belge de l'Année 2023 » (<https://arbrebelge.be/>), la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats est à la recherche d'arbres appréciés non seulement pour leur beauté, leur taille ou leur âge, mais surtout d'arbres qui ont une histoire particulière à raconter, une relation singulière avec l'homme, et une place importante dans la société et la vie locale.

Grâce au Fonds Baillet Latour, la Fondation wallonne pour la Conservation des Habitats décernera un prix d'une valeur de 2.500 € à l'arbre gagnant. Cette récompense permettra, par exemple, des

soins par un arboriste, de mettre en valeur les abords de l'arbre ou encore d'effectuer sa promotion auprès de la population (édition d'une brochure, animation dans les écoles de la commune...).

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés jusqu'au 31 août 2023.



La FRW propose que la CLDR rentre une candidature, selon le dispositif suivant :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Les membres de la CLDR et du GT Nature proposent des arbres intéressants (visible depuis la voie publique, remarquable, avec une histoire...) (exemple : le tilleul à clous de Han-sur-Lesse)	5/07	La CLDR et le GT Nature
Les membres de la CLDR et du GT Nature votent pour leur arbre rochefortois préféré	15/08	La CLDR et le GT Nature
Le dossier de candidature est rentré	31/08	La FRW et la Commune

Budget participatif Proximity

Le 2^e atelier de construction des projets est annulé faute de participants. Les projets seraient peu nombreux et il resterait donc du budget... Dans cette perspective, le groupe de travail nature pourrait rentrer certains projets qui n'étaient pas recevables au niveau de BiodiverCité.

Lessive fête la nature, le 2 juillet, de 10 à 17h, à la salle du village. Ce projet, soutenu par Proximity, est organisé par l'asbl Le Pré Mobile (plus d'infos sur leur site : www.lepremobile.be)



- La **brocante de Mont-Gauthier** aura lieu le dimanche 25 juin.
- La **brocante de Villers-sur-Lesse** aura lieu le 2 juillet prochain.
- La **Sainte-Odile** sera célébrée le deuxième week-end de juillet, à Hamerenne.

Et bien d'autres choses encore dans les différents villages de l'entité. Le site internet communal relaie bon nombre d'entre elles et les pages Facebook également.

A la fin de la réunion, la commune offre le verre de l'amitié aux participants. La FRW remercie ceux-ci pour leur participation et leur enthousiasme.

Pour la FRW,

Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET

Présents le 19/06/23 :

- Bernard Convie, Yvon Herman, Thierry Lavis, Françoise Lebeau, Julie Mommaerts-Herman (Présidente), Sylvie Bertrand, Marc Bievet, Iosefina Blaj, Joseph Brisbois, Alain Brohet, Éric Desantoine, André D'Ocquier, Françoise Guyot, Alain Henrard, Vincent Jacques, Éric Jeanbaptiste, Marc Laroche, Marc Libert, Marie-Claire Lothaire, Annick Louis, Didier Marchal, Bénédicte Pirson, Amaël Poulain, Paul Vuylsteke, Membres de la CLDR ;
- Isabelle Halin, employée communale en charge du développement rural ;
- Guy Colson, architecte, auteur de projet ;
- Marie Goovaerts et Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 19/06/23 :

- Anne-Françoise Fiasse, Jean-Luc Fivet, Catherine Jaspart, Membres de la CLDR.

Annexe 1

Présentation de l'avant-projet d'aménagement de l'ancien presbytère de Laloux en 3 logements et locaux de rencontre et services.

M. Colson précise d'abord la situation du bâtiment sur une carte générale, sur le plan cadastral et sur le plan de secteur (zone d'intérêt communautaire). Un reportage photo illustre le propos.

Le bâtiment est une construction tout à fait classique, typique de ce genre de fonction, qui date sans doute de la même période que l'église (construite en 1879). Les murs sont en brique avec les encadrements des ouvertures en pierre calcaire. Les pignons sont rythmés par des arcatures aveugles. Le bâtiment est constitué de trois travées ; la travée centrale (hall de 2 m de large) alimente les locaux situés de part et d'autre (et qui font 4 m de large). A part les caves, le rez et les deux autres niveaux sont organisés de la même manière. L'annexe côté droit (garage) est plus récente et rompt avec la symétrie des baies du bâtiment principal. Le bâtiment est sain mais nécessite une rénovation complète.

Pour les logements, l'accès en façade avant est conservé. Le hall permet de desservir le studio (côté gauche), l'escalier qui mène aux caves (à répartir entre les 2 appartements) et l'escalier pour accéder à l'étage.

Les trois logements présentent les caractéristiques suivantes :

- Le studio (au rez, sur environ 30 m²) compte une pièce de séjour (à l'avant), une cuisine et une salle de bain (au centre) et une chambre (à l'arrière).
- Les deux appartements s'organisent de la même manière, sur deux niveaux :
 - o Au premier, un salon (à l'arrière), une salle à manger/cuisine (à l'avant) et une buanderie/espace technique (dans le hall actuel). Un escalier situé dans la salle à manger permet d'accéder aux combles.
 - o Dans les combles, un pallier (pouvant servir de bureau), un WC, une chambre et une salle de bain. Des velux sont prévus au niveau du bureau et de la chambre.

Pour le local de rencontre et de service, un nouvel accès est créé en façade avant, au niveau de l'annexe. Le hall d'entrée dessert un WC, un espace de stockage (dans le « garage » actuel) et l'espace de rencontre (dans le bâtiment principal, en façade avant), qui communique avec un autre local polyvalent (à l'arrière). L'auvent qui abrite la terrasse, à l'arrière, devrait être enlevé vu son côté peu esthétique, en rupture de la ligne de pente des toitures. La terrasse est accessible depuis le local situé à l'arrière et depuis le local de stockage. La porte de garage est supprimée.

Le bâtiment fera l'objet d'une isolation par l'intérieur, au niveau des murs, du toit et du sol (là où c'est possible). Le chauffage sera au gaz, avec une citerne enterrée à l'arrière et une chaudière pour chaque appartement. Les planchers sont remplacés par du béton pour assurer la résistance au feu et améliorer l'acoustique. Tout le système électrique est refait à neuf... Et des travaux de confortement au niveau de la toiture seront réalisés (suites de la tornade de 2021).

Le budget est estimé à 433.699,00 € TVAC pour les logements et 169.702,50 € TVAC pour les locaux de rencontre. Le subside du développement rural est de 60%, mais plafonné à 337.807 €.

La Fondation rurale de Wallonie (FRW)

La FRW est un organisme indépendant qui existe depuis 1975 et qui est en charge de missions de service public confiées par la Wallonie à travers, notamment, une convention-cadre. Elle est présente sur le territoire wallon rural afin de participer au développement des communes par l'encadrement des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux. La FRW a organisé ses premières opérations de développement rural à partir de 1979 et accompagne actuellement 135 communes rurales en Wallonie.

Pour mener à bien ses missions, dont la principale est l'accompagnement des communes qui mènent une opération de développement rural, la FRW dispose de 8 équipes d'agents de développement, basées aux 4 coins de la Wallonie afin d'assurer un accompagnement de proximité. De plus, les équipes Plan Bois-énergie, Biodiversité, ATEPA (assistance territoire et patrimoine) amènent des expertises plus pointues. Marie et Alain font partie de l'équipe Ardenne-Famenne, qui a ses bureaux à la Vieille Cense à Marloie et accompagne 11 communes.



L'équipe FRW de Marloie a une page Facebook, qui rassemble ses actualités et chacun est invité à liker, partager... : <https://www.facebook.com/FRWArdenneFamenne>

➔ *Scannez le QR-code pour nous suivre sur Facebook !*

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

La CLDR est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'Opération de Développement Rural et est le relais entre la population et le Conseil communal.

La CLDR a trois grandes missions :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Informer la population, sur l'avancement de l'Opération de Développement Rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou d'initiative.

Le rôle de la CLDR varie en fonction de l'étape de l'Opération de Développement Rural dans laquelle on se trouve. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Rochefort étant approuvé, le rôle de la CLDR sera de :

- Proposer de nouvelles conventions ;
- Suivre la mise en œuvre des projets (approbation des avant-projets, etc.) ;
- Mettre sur pied des actions (groupes de travail, etc.).

Pour être représentative de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum ¼ des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives... Toutefois, chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

A noter que les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous le même droit de vote.

Le fonctionnement de la CLDR

La CLDR est dotée d'un règlement d'ordre intérieur (ROI). Chaque participant a reçu le règlement avec l'invitation à la réunion. La FRW en souligne quelques points tels que la participation aux réunions de CLDR, s'excuser en cas d'absence, croire en la participation, s'exprimer de manière constructive, veiller à l'intérêt collectif, assurer son rôle de relais de et vers la population...

Le calendrier des réunions de la CLDR n'est pas fixé à l'avance pour pouvoir réagir rapidement lorsqu'un dossier le demande (par exemple, la présentation de plans par un auteur de projet). Néanmoins, si les sujets à l'ordre du jour ne demandent pas d'intervenants extérieurs ou d'informations particulières, la CLDR peut fixer sa date de réunion longtemps à l'avance.

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) : les projets en cours

Trois projets du PCDR font l'objet de subventions par le développement rural :

- La création d'un atelier rural à Préhyr : il s'agit de la transformation d'un des bâtiments de l'ancienne école de Préhyr en atelier rural (accueil d'activités économiques). Le 30 mai, le Conseil communal a approuvé le projet définitif (cahiers des charges...) et la convention-réalisation (pour un montant de 896.973 € TVAC, subventionné à 60 %). Dès que la Ministre en charge du développement rural aura aussi donné son accord, la commune pourra lancer le marché public pour désigner les entreprises qui réaliseront les travaux.
- L'aménagement des entrées de villages : il s'agit de placer des totems identitaires et d'aménager 15 entrées de villages, sur routes communales. Le 19 mai, l'administration du développement rural a approuvé l'avant-projet (pour un montant de 302.685 € TVAC, subventionné à 60 %). L'auteur, le Service Technique Provincial, finalise le projet définitif.
- La création de logements « tremplin » et d'un local de rencontre et de service à Laloux : l'avant-projet est en cours de construction, comme expliqué en début de réunion.

Les groupes de travail

La mise en œuvre des 3 conventions ci-dessus nécessite un travail administratif conséquent... et donc du temps. Néanmoins, en parallèle, la CLDR peut s'attaquer à la mise en œuvre d'autres projets, qui nécessitent surtout des bonnes volontés, des idées, de la coordination... A Rochefort, deux groupes de travail sont actifs actuellement :

- L'inventaire du petit patrimoine : environ 250 éléments (fontaine, potale, décrottoir, stèle, croix...) sont encodés sur ce site : <https://bibliotheca.rochefort.be/> . Il reste encore de nombreux éléments à répertorier et des descriptions à étoffer.



La prochaine réunion sur le sujet, ouverte à toutes les personnes intéressées, se tiendra le jeudi 6 juillet 2023, de 14h00 à 16h00. Rendez-vous dans la salle du Conseil, à l'administration communale. Il s'agira à la fois d'inventorier et d'encoder.

- Le groupe de travail nature : ce groupe, aussi ouvert à toutes les personnes intéressées, vient de répondre à appel à projet BiodiverCité (3^e édition) et la commune de Rochefort a rentré plusieurs projets :
 - o L'acquisition de matériel pour les barrages à batraciens et la réalisation d'une malle pédagogique
 - o Le placement d'un panneau didactique à l'entrée de Laloux pour le barrage des castors
 - o La vidange d'un étang du château de Lavaux-Ste-Anne
 - o L'aménagement d'un verger près de l'école de Wavreille
 - o La préservation du site du Belvédère à Han-sur-Lesse
 - o La distribution de plants lors de la journée de l'Arbre



La prochaine réunion sur le sujet, ouverte à toutes les personnes intéressées, se tiendra le mercredi 5 juillet 2023, de 18h00 à 20h00. Le lieu est encore à définir mais la réunion se tiendra probablement à l'école de Villers-sur-Lesse. Une invitation sera envoyée à tous.

Marloie, le 13 septembre 2023

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE ROCHEFORT

Compte-rendu de la réunion de CLDR n°29

Salle 'Les Tchabots de Lessive', le 11 septembre 2023



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : mieux connaître les membres de la CLDR, poursuivre la réflexion sur de futurs projets, dresser l'état d'avancement des projets en cours.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Rédiger/actualiser des fiches-projets à mettre en oeuvre	Lors des prochaines réunions de CLDR	CLDR / FRW
Présenter le suivi des remarques de la CLDR sur le projet de Laloux	A voir avec l'architecte	ARCHITECTE/FRW

Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions
-  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
-  Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

La Présidente et le Vice-Président de la Commission étant excusés, Marie Goovaerts accueille les participants et présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 juin 2023

La FRW a restructuré le compte-rendu : mise en évidence des actions à réaliser sur la première page, report des explications en annexe, utilisation de pictogrammes... Les participants apprécient cette nouvelle mise en page, qui va droit à l'essentiel.

- ✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 19 juin 2023 est approuvé sans modification.

2. Les membres de la CLDR : qui est qui ?

Qui est qui?

J'habite à:

Mon plat préféré est:

J'ai comme passion / hobby:

Mon endroit de la commune préféré est:

Je déteste que je sois le seul à ne pas connaître?

Animation pour apprendre à mieux se connaître pour mieux travailler ensemble : chaque membre présent était invité à compléter la petite fiche ci-jointe. Les fiches étaient ensuite reprises, mélangées et redistribuées au hasard. Chacun était alors invité à lire la fiche qu'il avait reçue et à deviner (avec l'aide de l'équipe) qui en était l'auteur.

3. Et pour 2023 et après, des idées ?

La CLDR suit toujours les projets en cours mais il est aussi possible d'aborder d'autres thèmes en lien avec la vie communale. Les réflexions précédentes avaient amené deux sujets et il s'agissait aussi de laisser l'opportunité aux nouveaux membres (et aux absents lors de la réunion de décembre dernier) de proposer de nouvelles idées.

Deux sous-groupes sont organisés autour des thématiques ayant émergé précédemment : l'un traitant de la mobilité douce, l'autre de la dynamisation des villages de l'entité. L'objectif est de transformer ces réflexions en ébauches de fiches-projets. Pour les aider, les participants disposent des fiches projets du PCDR relatives à ces thématiques.

Au niveau des nouveaux membres ne se retrouvant *a priori* pas dans les deux thématiques présentées, la FRW propose que chacun note sur un ou des post-it, en fonction de son inspiration, les sujets ou idées qu'il aimerait voir aborder en CLDR. Cet exercice permet à chacun de faire émerger ses idées et de prendre pied concrètement dans l'ODR. Ces post-it sont à découvrir en annexe.

Suite à cette réflexion individuelle, les membres ont été intégrés dans le sous-groupe lié à la mobilité douce.

Les réflexions ont alors été poursuivies et l'aboutissement de celles-ci se trouve en annexe.

Pour la suite, il s'agira progressivement de voir comment mettre en œuvre ces projets : demande de convention en développement rural, action de communication, réunion...

Quelques informations générales :



Les associations peuvent bénéficier gratuitement d'une assurance pour leurs bénévoles auprès de la Province de Namur (maximum 200 hommes-jour par an).



La Commune de Rochefort a acheté des gobelets réutilisables et les met à disposition des associations. Depuis le 1^{er} septembre, l'utilisation de gobelets plastic à usage unique est interdit.



La Province de Namur offre également la possibilité d'obtenir des subsides via l'appel à projets « Culture pour tous en province de Namur » dont le but est la participation de tous à la vie culturelle soit en tant que public, soit en tant qu'acteur. Ces projets culturels visent à créer du lien social, des liens intergénérationnels, favoriser la mixité des populations ; développer l'autonomie, encourager l'esprit d'initiative et la prise de risque ; valoriser la créativité, développer la capacité de concevoir et de concrétiser des projets ; contribuer à l'éducation artistique et culturelle, favoriser le développement de carrières dans le domaine culturel ; favoriser les usages créatifs des nouvelles technologies de la communication et de l'information, soutenir le développement durable au travers de projets artistiques. Les informations complètes sont disponibles ici :

https://www.province.namur.be/documents/fichier/1/320/20230201_104706appel_projets_culture_pour_tous_et_formulaire_version_soumise_au_cp_25_2_2022.pdf

4. Le point sur les dossiers en cours

Trois projets du PCDR font l'objet de subventions par le développement rural :

- La création d'un atelier rural à Préhyr : il s'agit de la transformation d'un des bâtiments de l'ancienne école de Préhyr en atelier rural (accueil d'activités économiques). Le dossier complet (projet définitif) est en attente de l'accord de la Ministre en charge du développement rural. Ensuite, la commune pourra lancer le marché public pour désigner les entreprises qui réaliseront les travaux.
- L'aménagement des entrées de villages : il s'agit de placer des totems identitaires et d'aménager 15 entrées de villages, sur routes communales. L'auteur, le Service Technique Provincial, a quasi finalisé le projet définitif.
- La création de logements « tremplin » et d'un local de rencontre et de service à Laloux : lors de la dernière réunion, les membres de la CLDR avaient visité le bâtiment et découvert l'avant-projet. Le Collège a demandé à l'architecte d'intégrer les remarques de la CLDR mais aussi de rester dans le budget fixé. En juillet, l'administration régionale en charge du développement rural a approuvé l'avant-projet, sans remarque. La commune a également introduit un dossier UREBA, pour subventionner les travaux relatifs à l'énergie. L'architecte travaille maintenant sur le dossier définitif.



Les participants souhaitent être tenus au courant des suites données à leurs remarques.

5. Divers

5.1. **Demande d'avis sur la création d'une aire d'envol de parapentes au Belvédère**

Pour rappel, le Collège avait souhaité recueillir l'avis de la CLDR avant de se prononcer quant à cette demande. La CLDR, lors de sa réunion de juin dernier, avait alors remis un avis négatif par rapport à ce projet. Le site du Belvédère est un joyau de la commune de Rochefort, tant au niveau des paysages que de la biodiversité. Il est déjà fort fréquenté alors que c'est un site sensible. Pour la CLDR, il vaut mieux accroître la protection du site que d'augmenter son utilisation pour les loisirs.

Lors de sa séance du 19 juillet 2023, sur base notamment de l'avis de la CLDR, le Collège a décidé de ne pas autoriser la création d'une aire d'envol.

La CLDR se réjouit sincèrement et est reconnaissante envers le Collège pour cette prise de position.

5.2. Concours de l'Arbre belge de l'année 2023

La Commune de Rochefort a donc rentré la candidature de l'arbre rochefortois ayant recueilli le plus de suffrages au sein de la CLDR et du Groupe de travail Nature. L'heureux élu est l'arbre à clous de Han-sur-Lesse.

La procédure suit maintenant son cours : le comité d'experts va passer voir chaque arbre proposé pour, finalement, n'en garder qu'un seul par province.

C'est parmi cette ultime sélection que le grand public pourra alors voter et espérer voir élire son arbre.

5.3. La minute d'infos locales

- Après le SI, « Jardinove » et Gamedella, le quatrième et dernier apéro jemellois de la saison aura lieu le vendredi 22 septembre, de 18 à 21h, au Parc Khéog.

- Le collectif « Aux arbres citoyens » mène des animations tous les quinze jours sur le thème des arbres en ville (fonction, intérêt, ...) Plus d'infos auprès de l'antenne locale de Natagora.

La FRW remercie Alain Henrard et le comité en charge de la salle de Lessive pour leur accueil.

Pour la FRW,

Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET

Présents le 11/09/23 :

- Françoise Lebeau, Alain Brohet, André D'Ocquier, Anne-Françoise Fiasse, Jean-Luc Fivet, Alain Henrard, Éric Jeanbaptiste, Marc Laroche, Marc Libert, Marie-Claire Lothaire, Annick Louis, Didier Marchal, Bénédicte Pirson, Membres de la CLDR ;
- Marie Goovaerts et Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 11/09/23 :

- Yvon Herman, Thierry Lavis, Julie Mommaerts-Herman (Présidente), Sylvie Bertrand, Iosefina Blaj, Éric Desantoine, Françoise Guiot, Vincent Jacques, Amaël Poulain, Paul Vuylsteke, Membres de la CLDR.

Annexe 1



Annexe 2

NOM DU PROJET: APÉROS DE VILLAGE		 Fondation Rurale de Wallonie	
 Equipe, rôles, compétences	équipes locales, ASBL d'animation		
Aides potentielles Commune (mise en place, sécurité) Province de Namur (assurance bénévoles + subsides)	 Actions • choisir l'endroit • commander boissons et petite restauration • commande du matériel / assurance bénévoles/ SABAM / demande officielle à la Ville • Planning des bénévoles • préparation et remise en ordre • administration et logistique (tarifs, gobelets, jetons, caisse) • animation musicale		
Obstacles potentiels Météo		Communication Facebook Affiches site / agenda communal	Remarques ajouter des jeux? Au niveau finances, voir l'appel à projets de la Province de Namur "Culture pour tous"

NOM DU PROJET: CONCERTS ET/OU SPECTACLES DÉCENTRALISÉS



Equipe, rôles, compétences

équipes des villages

Aides potentielles

FIRR

Centre Culturel

Théâtre wallon

Festival du Rire par et pour les enfants

Province de Namur



Actions

- Promotion
- Réservation (salle, artistes...)
- Demande à la Ville
- Assurances ; SABAM/SACD
- Commandes bar et petite restauration
- Organisation salle
- Planning bénévoles

Obstacles potentiels

Disposition de la salle en fonction des artistes



Communication

Affiches
Supports du Centre culturel et du FIRR
Réseaux sociaux

Remarques

Subsides de la Province de Namur ?
Assurance bénévoles de la Province de Namur

NOM DU PROJET: POURSUITE DES AMÉNAGEMENTS RELATIFS AUX MODES DE DÉPLACEMENT DOUX



Equipe, rôles, compétences

CLDR, GRACQ

Voir FP 3, lot 1

Aides potentielles

GRACQ

Bénévoles pour l'inventaire physique des endroits problématiques



Actions

A concrétiser en 4 phases identifiées:

- 1 - Fiche-projet 3, lot 1 -> cheminement entre Bricquemont et Jambjole
- 2 - Aménagement du tunnel entre Rochefort et Jemelle
- 3 - Rendre les pistes cyclables ininterrompues (entre Ciney et Rochefort + entre Rochefort et Han-S/ Lesse)
- 4 - Aménagement d'un parking à l'entrée du RAVeL à Jamblinne

Obstacles potentiels

Propriétaires



Communication

Cartes sur le site de Rochefort

GPX téléchargeables

Remarques

Au niveau de l'entretien des pistes cyclables: il faudrait peut-être balayer celles-ci

Marloie, le 13 décembre 2023

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE ROCHEFORT

Compte-rendu de la réunion de CLDR n°30

Salle du Conseil communal à Rochefort, le 12 décembre 2023



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : approuver deux nouvelles demandes de conventions, dresser l'état d'avancement des projets en cours.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Corriger les fiches-projets sur base des remarques de la CLDR	Dès la rédaction du compte-rendu de la réunion	FRW
Organiser une réunion de coordination avec le SPW pour demander le financement des deux projets	Décembre ou janvier	COMMUNE / FRW
Relancer la réflexion sur la pénurie de médecins	Début 2024	FRW / CLDR

Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions

-  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
-  Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

La Présidente de la Commission étant excusée, Marie Goovaerts accueille les participants et présente l'ordre du jour.

Certaines personnes sont systématiquement indisponibles le mardi (raisons familiales, professionnelles...); il serait donc intéressant de varier les jours de réunion pour leur permettre de participer.

Madame Margaux Keller est la nouvelle employée communale en charge du développement rural et participe à sa première réunion de CLDR. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2023

- ✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 11 septembre 2023 est approuvé sans modification.

2. Demandes de convention en développement rural

Certains projets du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) peuvent être financés par la Wallonie via des conventions en développement rural (avec un taux de subside de 60 à 80 %). Actuellement, 3 projets de ce type sont en cours à Rochefort (voir plus bas « Le point sur les dossiers en cours »). Leurs travaux n'ont pas encore débuté, mais comme les étapes administratives sont longues, l'objectif est d'initier les procédures pour de nouveaux projets.

Lors de réunions précédentes, la CLDR a travaillé en sous-groupes sur les projets à mettre en œuvre. L'intérêt des voies lentes s'est confirmé, notamment une fiche prioritaire du PCDR (liaison près de Jambjoûle). Par ailleurs, la fiche-projet relative à la création de l'atelier rural à Préhyr prévoit deux phases : l'aménagement du bâtiment (dossier en cours) et l'aménagement des abords (à initier).

La FRW a actualisé les deux fiches-projets, qui ont été transmises aux membres de la CLDR préalablement à la réunion. Le Collège communal s'est prononcé en faveur de l'activation de ces deux projets mais dans une certaine limite budgétaire. Cet échange avec le Collège est important pour éviter du travail et des discussions inutiles vu que la CLDR n'a pas la compétence d'engager les finances communales.

Pour pouvoir remettre un avis sur une demande de convention, la CLDR doit réunir un quorum de participation de 50 % de ses membres (hors représentants politiques) (Article 19 du Règlement d'Ordre Intérieur). La CLDR de Rochefort compte 28 membres dont 6 représentants politiques. Le quorum est donc de 11. Comme 13 membres non-politiques sont présents, le quorum est atteint et la CLDR peut délibérer valablement.

2.1. Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux

La présentation du tracé donne l'occasion de montrer quelques fonctionnalités du géoportail de la Wallonie, le site <https://geoportail.wallonie.be/home.html> : fonds de carte (IGN, photographie aérienne...), mesurer (distance, dénivelé...), cartes thématiques (Natura 2000, obstacles à la circulation des poissons, atlas des chemins, cadastre, points nœuds...). Un mode d'emploi succinct de la plateforme et de quelques-unes de ses fonctionnalités se trouve ici : <https://drive.google.com/file/d/1bhMLkPYiVqbvE2Y-BV2fj204ChMKtPLS/view>

Le projet vise essentiellement l'aménagement du chemin agricole communal entre la N911 et la ferme de Jambjoûle (1.000 m). Il s'agira aussi de prendre en compte :

- Le choix de la meilleure option pour aller de la ferme de Jambjoûle à la N918 (soit chemin agricole soit sentier) et les travaux qui y correspondent ;
- L'éventuel aménagement du sentier entre la N918 et le RAVeL ;
- L'amélioration du parage au croisement de la N918 et du RAVeL ;
- Le placement de la signalétique adéquate et du mobilier urbain.

Le chemin entre la N918 et la ferme de Jambjoûle va être rénové dans le cadre des voiries agricoles. L'entreprise est désignée et les travaux commenceront dans les prochains mois. C'est donc la solution la plus simple et la moins coûteuse pour cette partie du tracé.

L'objectif de la fiche-projet est de pouvoir négocier un financement de la Wallonie, ce qui permettra alors de désigner un auteur de projet. Celui-ci devra notamment choisir le meilleur tracé, définir la largeur nécessaire, choisir le revêtement (en concertation avec le pouvoir subsidiant, le DNF...) ... Il est donc trop tôt pour discuter de tous ces éléments.

Le budget a été établi sur base d'un prix moyen de 220 € par mètre courant. Il devra être affiné par le futur auteur de projet. Certaines interventions seront à charge du SPW, notamment sur les routes régionales et pour le parage près du RAVeL.



Le chemin qui va de la N918 au RAVeL est assez bucolique et ne devrait peut-être pas faire l'objet d'un aménagement. Ce petit tronçon ne sera guère attractif, surtout pour les cyclistes qui descendent vers le RAVeL et y arriveront très rapidement en restant sur la route régionale.



Les revêtements en béton sont privilégiés pour leur durabilité, mais sont fort inconfortables pour les chevaux. Ce sera intéressant de voir si un béton bi-bande est possible entre Jambouïle et la N911. La partie en terre, entre les deux bandes de béton, pourrait alors accueillir les cavaliers.



Des participants confirment la problématique du parage près du RAVeL. Il faudrait aménager les abords de la route régionale pour accroître le nombre de places.



La CLDR valide la fiche-projet moyennant la prise en compte de ces remarques lors de l'étude du projet.

2.2. Aménagement des abords du site de Préhyr

Le site de l'ancienne école de Préhyr subit de profondes mutations :

- Une aile a été rénovée par la commune en locaux pour les associations et salles de réunions.
- L'ancien réfectoire va devenir un atelier rural (via le développement rural).
- Le terrain à gauche du site va être en travaux dès le printemps 2024 pour :
 - o La création d'un terrain multisports
 - o L'aménagement d'un gradin le long du terrain
 - o La création de sentiers et terrasses en béton
 - o La création de zones de pique-nique (table, banc et barbecue) sous une pergola
 - o La création de zones de jeux spécifiques (dont une table pour le tekball)
 - o Des plantations

Par contre, la cour est toujours dans son état initial, même si sa fonction a changé.

La Commune et la FRW ont rencontré des utilisateurs du site qui ont mis en avant plusieurs souhaits :

- L'organisation du parage des véhicules pour désengorger la cour, mais tout en maintenant l'accès direct à tous les bâtiments (pour les livraisons, la prise et remise de matériel, les services de secours...)
- Le soutien aux modes de déplacements doux (range-vélos...)
- La possibilité d'installer une structure couverte (type toile tendue ou autre) pour faciliter les activités extérieures (marchés, ateliers, animations...)
- La verdurisation du site
- ...

Les zones minéralisées sont à traiter avec des revêtements perméables, tout en assurant leur durabilité (passage de véhicules) et le confort des usagers (poussettes...).

Comme pour le projet précédent, l'objectif de la fiche-projet est de pouvoir négocier un financement de la Wallonie, ce qui permettra alors de désigner un auteur de projet. Celui-ci devra notamment organiser les différentes fonctions, choisir les revêtements, proposer des équipements... et respecter un budget. L'avant-projet sera soumis aux membres de la CLDR et aux utilisateurs du site.

La surface à aménager est d'environ 2.000 m², comprenant la cour mais aussi toute la zone à front de rue... La fiche-projet actualisée par la FRW (sur base de prix d'autres projets) et transmise aux membres de la CLDR a été refusée par le Collège vu le budget trop important.



Yvon Herman a analysé le coût du réaménagement de la place de Han-sur Lesse, réalisé en mai 2023. Il arrive à des chiffres plus bas que ceux de la FRW : le budget global serait de 320.000 €, TVA et honoraires compris. Ce budget correspondrait aussi aux souhaits du Collège. Le coût d'un aménagement peut être fort variable en fonction des matériaux, des équipements... et il convient de le baliser clairement.



La CLDR valide la fiche-projet moyennant la limitation du budget à 320.000 € TTC.

3. Le point sur les dossiers en cours

Trois projets du PCDR font l'objet de subventions par le développement rural :

- La création d'un atelier rural à Préhyr : il s'agit de la transformation d'un des bâtiments de l'ancienne école de Préhyr en atelier rural (accueil d'activités économiques). Le dossier complet (projet définitif) est en attente de l'accord de la Ministre en charge du développement rural. Ensuite, la Commune pourra lancer le marché public pour désigner les entreprises qui réaliseront les travaux.
- L'aménagement des entrées de villages : il s'agit de placer des totems identitaires et d'aménager 15 entrées de villages, sur routes communales. L'auteur, le Service Technique Provincial, a finalisé le projet définitif mais se heurte à un problème : le SPW – Mobilité et Infrastructures, qui gère les routes régionales, ne veut pas accorder un droit à la commune (emprise) pour qu'elle y installe les totems. Sans ce droit, la commune ne pourra pas obtenir de subvention du développement rural. Le Collège devra donc décider rapidement ce qu'il convient de faire : poursuivre les discussions ou abandonner les totems sur les voiries régionales. Par contre, les totems et les aménagements restent bien d'actualité sur les voiries communales.
- La création de logements « tremplin » et d'un local de rencontre et de service à Laloux : l'architecte élabore le projet définitif, en veillant aussi à réduire le budget.

4. Divers

4.1. **Appel à projets "Développement durable" 2023**

La Province de Namur a lancé un appel à projets « Développement durable » qui vise trois thématiques : alimentation saine et durable, économie circulaire et cohésion sociale. Les dossiers de candidature sont à rentrer pour le 26 janvier 2024.

Pour plus d'informations : <https://ensemble.province.namur.be/ensemble-en-province-de-namur/posts/65991-appel-a-projets-developpement-durable-2023>

4.2. **Concours de l'Arbre belge de l'année 2023**

L'arbre à clous de Han-sur-Lesse avait été retenu pour représenter la Province de Namur, ce qui est déjà une belle victoire. Mais au final, c'est le cèdre de l'ISMA (Arlon) qui a remporté le concours. C'était néanmoins l'occasion d'un beau coup de projecteur sur cet arbre remarquable. Et un grand merci à tous les votants !

4.3. **La minute d'infos locales**

- Inauguration de la crèche des quartiers Rochamps-Malipré (Han-sur-Lesse) le samedi 16 décembre 2023, de 18h à 22h00.
- Réception des nouveaux habitants : une soirée aura lieu début 2024 pour les personnes qui se sont inscrites à Rochefort en 2023. La CLDR avait mené des réflexions sur l'intégration des nouveaux habitants. Si vous connaissez des nouveaux arrivants, n'hésitez pas à les renvoyer vers le site de la Ville pour s'inscrire.
- A Villers-sur-Lesse, au carrefour de la rue des Platanes et de la rue du Bief, un petit bâtiment est complètement envahi par la végétation. Un stock de pneus est adossé à son pignon. C'était sans doute le lieu de rendez-vous des pêcheurs de la Lesse et il serait intéressant de le sauvegarder. Yvon Herman vérifiera si ce bâtiment appartient à la commune.
- Une maison médicale va s'ouvrir à Jemelle, dans l'ancien musée du rail et de la pierre. Elle devrait rassembler quatre médecins, un kiné et des infirmières. Son champ d'action concerne Jemelle, Rochefort, Wavreille, Forrières et On. Des réunions d'information sont en cours.

Cette information remet en avant la pénurie de médecins en milieu rural. La CLDR avait initié une réflexion sur le sujet, mais la première réunion avait été bloquée par... le Covid ! Il serait peut-être intéressant de relancer ce sujet.

La FRW remercie tous les participants et leur souhaite déjà de bonnes fêtes et une excellente année 2024.

Pour la FRW,

Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET

Présents le 12/12/23 :

- Yvon Herman, Françoise Lebeau, Marc Bievet, Iosephina Blaj, Alain Brohet, Éric Desantoine, André D'Ocquier, Anne-Françoise Fiasse, Jean-Luc Fivet, Alain Henrard, Vincent Jacques, Éric Jeanbaptiste, Marc Laroche, Marie-Claire Lothaire, Annick Louis, Membres de la CLDR ;
- Margaux Keller, employée communale en charge du développement rural ;
- Marie Goovaerts et Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 12/12/23 :

- Bernard Convié, Julie Mommaerts-Herman (Présidente), Joseph Brisbois, Amaël Poulain, Membres de la CLDR.